

Justification concernant la disponibilité du béton recyclé

BÉTON RECYCLÉ (RC-BÉTON)

Etat: mars 2014

Situation initiale: question AN13 du questionnaire ECO

Pour qu'il s'agisse d'un bâtiment Minergie-ECO®, il faut, impérativement, que 50% des pièces de béton soient fabriquées en béton recyclé (RC-béton).

Dans le cas où un bâtiment Minergie-ECO® ne peut être construit en RC-béton, faute d'entreprise RC-béton dans un rayon de 25km, la réponse à la question AN13 est "N.a". Il faut, toutefois, en apporter la preuve.

Procédure

Il n'existe pas de liste des entreprises qui proposent du RC-béton, c'est pourquoi il faut juger, au cas par cas, de la disponibilité du RC-béton.

Le justificatif „Formulaire justificatif RC-béton MINERGIE-ECO®" est à remplir (généralement par l'ingénieur en génie civil) et à fournir lors du dépôt de la demande de label provisoire.

1. Listage des qualités du béton requises.

Qualités du béton nécessaires.			
Possibilité de livraison			

2. Listage de toutes les entreprises de béton dans un rayon de 25km autour du chantier (Béton prêt à l'emploi) ou autour de l'usine de pièces de béton préfabriquées (pièces de béton préfabriquées) dans les colonnes "nom de l'entreprise de béton" et "code postal, lieu" Ceci peut être effectué à l'aide du site Web de l' «Association suisse de l'industrie du gravier et du béton » (www.asgb.ch)
3. S'assurer que l'entreprise peut livrer du RC-béton possédant toutes les qualités requises (colonnes "personne de contact" et "date du contact")

D'autres informations importantes à propos de la certification du RC-béton:

Disponibles sur le site www.minergie.ch

- Règlement d'utilisation MINERGIE-ECO®
- Système d'assurance qualité pour label de bâtiment Minergie-ECO®
- liste FAQ (seulement disponible en allemand)

